

I. X. Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus cause servitis hujus apostolica cathedra doctrinis innixa. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X. Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere que ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS : 3 mois. 6 mois. Un an. Fr. 6 » 11 » 20 » UNION POSTALE » 10 » 19 » 36 »

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg. La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés. Prix du numéro : 10 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

DÉCADENCE

C'est, hélas ! le mot qui convient pour qualifier l'état singulier d'une partie de la haute société parisienne à l'heure actuelle.

Nous disons parisienne, car en province le mal n'est pas aussi grand ; nombreuses sont les familles chrétiennes qui s'inspirent encore des traditions d'honneur, de charité et de foi.

A Paris même il est des centres où domine le respect de soi et de la vertu, ils sont ignorés des hommes, mais bénis de Dieu.

Une fièvre de cabotinage semble s'être emparée de l'aristocratie. Dans son ouvrage si discuté, *La France juive*, M. Drumont s'indignait contre cette envie de paraître qui arrache à leur famille les mères et les épouses, les jette sur les planches en pâture à la curiosité de tous.

Les journaux mondains peuvent être rendus responsables de cet état de choses dans une certaine mesure ; jadis les joies des familles comme leurs peines étaient sacrées et intimes ; les reporters étaient à plaisir les unes et les autres.

M^{me} de X. donne-t-elle un bal, par exemple ; dix journaux racontent aussitôt la chose au monde étonné. Et quel luxe de détails ! La robe de la maîtresse de la maison était rose avec des pampilles ; la toute gracieuse comtesse était coiffée en Diane avec un croissant de perles ; suit la description du buffet, l'énumération des plats, etc., etc.

Pour peu que ces réunions se multiplient les feuilles dont nous parlons sont remplies de ces fadaïses.

Le contact maintenant continu des premières classes de la société avec le juif enrichi n'a pas peu contribué à mettre en honneur cette folie du *pavanage* si complètement opposée à l'ancienne distinction et à la réserve hautaine de la vieille noblesse.

Certes, il n'est pas étonnant que les Israélites riches cherchent à faire parler de leurs bijoux et de leur faste.

Ce n'est point le goût des belles choses qui les pousse, mais l'envie d'épater le badaud. Vanderbilt fils ne vient-il pas de tapisser de banknotes le plafond de son fumoir ? Un véritable grand seigneur eût acheté pour des sommes folles l'œuvre maîtresse d'un peintre illustre.

Le *Figaro*, qui est l'organe quasi officiel de tous ces désordres, publie dans le même numéro deux articles, l'un de réclame, et l'autre de critique, sur les présentations de cirque organisées par le *high-life*.

Nous citons pour l'édification de nos lecteurs.

Le cirque de M. Molier, dont les deux représentations de chaque année sont toujours comptées parmi les attractions les plus recherchées, a donné hier sa première soirée. On a souvent décrit ce charmant petit

cirque construit par un homme du monde pour des hommes du monde : hier, les loggia et les moindres petits réduits étaient envahis dès huit heures par une foule de jolies femmes et la représentation n'a été qu'une longue ovation pour tous les artistes.

Les deux premiers numéros surtout ont été particulièrement applaudis : un cheval monté en haute école et dressé avec une science parfaite par M. Molier ; un travail en double et haute école, par M^{mes} V... et L..., deux charmantes élèves du directeur : M^{lle} L. est une jeune éeuyère qu'on verra bientôt au cirque X...

Grand succès pour Miss P... M^{lle} B..., MM. Saint-Michel Rivey, d'Aimery, Lanqueten, Hubert de La Rochefoucauld, etc., etc.

D'ailleurs, il faudrait tout citer, si l'on voulait rappeler ici tout ce qui a été applaudi.

Parmi les plus jolies toilettes, M^{mes} (suivent les noms plus ou moins propres).

Cette soirée consacrée aux DEMI-MONDAINES (1), sera suivie d'une soirée consacrée aux FEMMES DU MONDE : cette dernière représentation aura lieu le 1^{er} juin.

La fête s'est terminée fort avant dans la nuit par un souper et un bal très réussis.

Ces soirées consacrées aux « demi-mondaines » et suivies de soirées consacrées aux « femmes du monde » constituent, il faut l'avouer, un triste signe du temps. Le même journal « conservateur » (?) qui lance cette réclame paraît en avoir compris le cynisme, car voici comment il apprécie cet étrange cabotinage qui déshonore la noblesse :

Le cirque Molier ouvre ses portes ce soir, pour une série de représentations, avec des numéros nouveaux. La fantaisie d'un jour est devenue une mode ; et la mode est en passe de devenir une institution. Il faut bien s'en occuper. N'est-ce pas notre devoir de connaître tout ce qui jette un jour sur nos mœurs ! Que si les gentilshommes et gentlemen qui descendent dans l'arène nous disaient qu'ils sont chez eux et que ce qui s'y fait ne nous regarde pas, nous leur répondrions qu'ils ont justifié notre curiosité par le peu de soin qu'ils ont mis à fermer leur porte. Visiblement, ils ont cherché l'applaudissement du public ; ils ne sauraient s'étonner de trouver, à côté de cet applaudissement, la critique. Car ils ont pris grand soin qu'on n'ignorât pas leurs récréations. Ils les ont fait annoncer dans les journaux ; ils ont sollicité les reporters ou les critiques de sport d'y assister, pour en rendre compte. Et rien n'est plus aisé que d'avoir sous les yeux le programme illustré de la séance, où monsieur le duc figure en clown et monsieur le vicomte en hercule, dans la réalité d'une photographie qui fait valoir leurs personnes, avec le costume qui sied le mieux à leur genre de beauté.

En toute sincérité, je le dis aux gens du monde qui changent l'habit noir contre le maillot et qui exhibent leurs musculatures, le moment est mal choisi pour ces exercices. Si les classes dirigeantes et la noblesse, si les gens qui se donnent eux-mêmes pour une élite sociale veulent sans se laisser prendre aux chimères, user simplement du droit de légitime défense qui leur appartient, ils ne retrouveront quelque autorité parmi nous qu'à force de bon sens et surtout de

dignité. Le dernier hommage que la démocratie rend encore à la noblesse de race, c'est de se montrer sévère pour elle !

Signalons, pendant que nous y sommes, un autre travers non moins dangereux ; c'est la multiplication effrayante des fêtes dites de bienfaisance.

On méconnaît les austères devoirs de la vraie charité ; si l'on se dépourille de quelques louis pour les pauvres, c'est sans y songer. Ventes, tombola, bals, concerts excentriques, se suivent sans relâche. Les salons du Grand-Hôtel se transforment en grottes féériques, en palais d'Aladin.

Pour 40 francs le boutiquier opulent pourra contempler toutes ces merveilles, et qui plus est, frôler de grandes mondaines, la princesse de L. ou de A., dont la présence est annoncée comme certaine dans les réclames.

Où est la charité ? C'est en dansant que l'on procure aux écoles libres le denier qui les fait vivre pour sauver les âmes des petits enfants.

Nouvelles fédérales

Conseil fédéral. (Séance du 28 mai 1886.) — En se référant à la circulaire du Conseil fédéral du 27 octobre dernier, relative à l'inégalité de traitement des Suisses à l'étranger en ce qui concerne le paiement de la taxe d'exemption du service militaire, un gouvernement cantonal s'est exprimé comme suit :

« La difficulté principale de l'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire aux Suisses résidant à l'étranger résulte de ce que la coopération des agents consulaires se borne à donner des renseignements sur le domicile, les conditions personnelles, la fortune et le revenu des contribuables, ainsi qu'à procéder aux interrogatoires et aux dénonciations nécessaires, et que, d'après la manière de voir du Conseil fédéral, ces agents sont libres de se charger de la perception de la taxe ou non.

« En conséquence, les autorités cantonales sont mal placées pour discuter les conditions de l'encaissement de la taxe avec les consuls suisses à l'étranger, puisqu'il dépend du bon vouloir de ceux-ci de prêter ou de ne pas prêter les mains à l'encaissement de la taxe d'exemption du service militaire. Le mieux serait donc que le Conseil fédéral se charge lui-même de la taxation et de la perception par l'entremise de ses agents consulaires. »

Le Conseil fédéral a répondu qu'un mode de procéder de ce genre n'est pas compatible avec les art. 12, 15, 16 et 17 de la loi, et il a recommandé au gouvernement de faire au moins tout ce qui est possible d'après les prescriptions actuelles. Ce qui apparaît surtout comme important, c'est la taxation chaque année, la tenue d'un registre spécial et l'avis donné aux contribuables habitant l'étranger, par le canton d'origine. Au surplus, la plupart des consuls suisses sont prêts à procurer l'encaissement de la taxe, moyennant certaines conditions.

A cette occasion, le département fédéral des finances attirera de nouveau l'attention

de tous les gouvernements cantonaux sur les dispositions de l'article 13 de la loi.

Conseil fédéral. (Séance du 1^{er} juin 1886.) — Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale d'introduire dans la Constitution fédérale un article 64 ainsi conçu : « La Confédération a le droit de légiférer sur la protection des inventions dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture, ainsi que sur celle des modèles. »

Nouvelles des cantons

L'affaire Lombardi. — Lundi matin s'est ouverte à Genève la session des assises où doit être jugée l'affaire Lombardi.

On se rappelle la profonde émotion produite à Genève par le crime de la femme Lombardi, qui coupa la gorge à ses quatre enfants et tenta de s'empoisonner ensuite. Trois des enfants moururent, et le plus jeune, âgé de trois ans et demi, put être sauvé par les médecins. On ne pouvait croire qu'un accès de folie. Plusieurs expertises médicales ont été faites pour constater l'état mental de la coupable ; elles ne paraissent pas avoir conclu à la folie.

Lundi matin, la prévenue a été amenée de la prison aux assises. Une foule énorme encombra la salle et les abords.

M. Bard dirige les débats. On entend d'abord les rapports de MM. les docteurs Gosse, Porte et Prévost, qui prennent la plus grande partie de la séance. Dans leur développement verbal, les médecins sont beaucoup moins explicites que dans les rapports écrits, dans le sens de la responsabilité. M. le docteur Gosse lui-même dit avoir constaté, ces derniers temps, un état intellectuel anormal qui ne lui permet pas de maintenir ses premières affirmations.

La prévenue a été ensuite interrogée. Elle a répondu que c'est bien avec un rasoir qu'elle a commis le crime, mais ne sait pas si c'est avec celui qu'on lui montre. Elle raconte longuement les faits antérieurs et les démêlés de famille qui l'ont amenée à sa résolution. Son mari, dit-elle, lui rendait la vie impossible. Durant toute la journée qui précéda le crime, diverses choses lui avaient fait beaucoup de peine. Aussi, le soir, quand elle descendit appeler son mari, qui dormait sur une banque, dans le magasin, et que celui-ci, au lieu de répondre comme il l'aurait dû, l'insultait de la façon la plus grossière, elle remonta à l'appartement et résolut de se suicider. Elle prépara le poison ; puis, ne pouvant se résigner à laisser ses enfants, elle préféra les faire mourir avec elle. Elle alla au secrétaire et en retira l'instrument qui devait lui servir à accomplir son crime. Elle ne peut raconter comment cela s'est passé. Elle alla ensuite jeter une lettre à la boîte, puis elle entra, en se disant que, dans quelques heures, elle aurait rejoint ses pauvres enfants. Après avoir bu le poison, elle se déshabilla et se mit au lit, bien persuadée d'être arrivée au terme de ses peines.

L'audience, suspendue à midi, a été reprise à 1 heure et demie. L'audience des témoins a commencé et s'est terminée mardi. Puis sont venus les plaidoiries, et à 10 h. et demie du soir, le jury a rapporté un verdict d'acquiescement.

concession pour un chemin de fer de Martigny à Aoste, par le col Ferret.

Neuchâtel, 2 juin.

Les corps des deux demoiselles ont été retrouvés à peu près à la même place où a eu lieu l'accident, hier à 1 heure de l'après-midi, elles se tenaient l'une l'autre. M^{lle} Metzger était institutrice à Cressier.

M. Comte, employé de banque, n'a été retrouvé qu'à 5 heures du soir ; il portait une blessure à la tête ; sans cette blessure, en sa qualité de bon nageur il se serait sauvé.

Le bateau n'a pas chaviré ; la secousse a fait sauter hors du bateau ceux qu'il portait.

Deuil public. La fête vénitienne qui devait avoir lieu a été renvoyée.

Demain, funérailles ; on s'attend à très grand cortège.

Dépêches télégraphiques

MADRID, 1^{er} juin.

D'après des dépêches privées de Madrid, on croit que la blessure du préfet de Madrid est due à une tentative de suicide. L'état du blessé s'est aggravé.

PARIS, 1^{er} juin.

La Chambre a discuté la prise en considération d'une proposition de MM. Michelin et Plantau, intransigeants, demandant l'abrogation de la loi de 1802, réglant les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

M. Goblet, ministre des cultes, a appuyé la prise en considération, parce qu'une discussion à ce sujet est nécessaire pour faire connaître les sentiments du pays.

La prise en considération a été votée par 206 voix contre 250.

La Chambre s'est ajournée à lundi.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Londres, 2 juin.

Dans la séance de hier soir, à la Chambre des Communes, M. Chamberlain dé-

clare trouver insuffisante la réponse de M. Gladstone au sujet de l'amendement relatif à la représentation irlandaise au sein du Parlement impérial.

Il déclare que le bill ne serait pas une solution définitive.

Il ne craint nullement la dissolution, car les unionistes reviendront plus nombreux. Il votera contre la seconde lecture.

M. Sexton défend le bill.

Londres 2 juin.

A la Chambre des Communes, M. Gladstone dit qu'il préférerait qu'on vote vendredi, mais qu'il ne veut pas exercer de pression sur la Chambre si celle-ci désire prolonger la discussion.

La Chambre a ajourné la discussion à jeudi.

Les journaux croient que le vote pourrait avoir lieu ce jour-là.

Les députés ministériels ont été invités à ne pas manquer la séance de jeudi.

Le bruit se répand que M. Gladstone ne considère pas la partie comme perdue et qu'il pourrait bien faire de nouvelles propositions.

Londres, 2 juin.

Au meeting des partisans de lord Hartington, 58 députés contre 2 ont voté contre la deuxième lecture du bill relatif au home rule irlandais.

Berne, 2 juin.

Le Conseil fédéral ne prendra pas de sitôt une décision relativement à la question complexe de la dénonciation de notre traité de commerce avec l'Allemagne ; on suppose qu'il attendra de pouvoir conférer de cette mesure avec les membres des Chambres.

La décision interviendra donc seulement dans 10 à 15 jours.

Berne, 2 juin.

Le Conseil fédéral a décidé de proposer aux Chambres fédérales le refus de la

Grand Conseil de Lucerne. — Dans la séance de mardi, le Grand Conseil a adopté définitivement en seconde lecture la loi hypothécaire.

La majorité conservatrice propose comme chancelier d'Etat M. von Schumacher, docteur en droit, fils du général von Schumacher, et comme juge à la cour suprême le D^r Placide Meier, lequel appartient à la minorité libérale.

Election. — Dimanche dernier une élection partielle a eu lieu dans le district des Franches-Montagnes (Jura bernois), en suite de la double élection de M. Boivin, qui a opté pour un autre cercle.

M. Governon, aux Bois, juge au tribunal de district, a été élu député par 923 voix.

M. Muller, vétérinaire, candidat radical, en a obtenu 144, et M. Froidevaux, candidat conservateur dissident, 183.

Cercle romand à Berne. — Dans une réunion tenue samedi soir, ce cercle a été définitivement constitué; son ouverture est fixée vers la mi-juin. Un Comité a été nommé; mais son véritable fondateur est l'infatigable M. J. Narbel, fonctionnaire de l'administration centrale des postes.

Le cercle débutera avec le chiffre de 200 membres fondateurs.

Fin d'une grève. — La grève des menuisiers de Lausanne est terminée depuis lundi; communication en a été donnée au Comité central. Les grévistes ont obtenu la durée de 10 heures pour la journée et le prix de 45 centimes l'heure. Ils ont dû renoncer à leurs prétentions pour ce qui concerne le travail aux pièces. Le travail a repris lundi; mais les ouvriers fixés à Lausanne ne rappellent pas encore ceux qui étaient allés au-dehors.

Une nouvelle grève paraît vouloir succéder à celle qui vient de finir. Les ouvriers serruriers demandent eux aussi la journée de 10 heures.

Sociétés d'agriculture. — La Société cantonale d'agriculture était réunie dimanche dernier à Zurich; 27 sections s'étaient fait représenter par 52 délégués.

L'assemblée a renvoyé au Comité la question des modifications à introduire dans le système du pointage dans les concours, afin de tenir compte de certaines critiques qui se sont produites.

Le Comité cantonal est invité à nommer une commission en vue d'étudier les moyens de combattre la consommation des vins de raisins secs; cette commission devra se concerter avec la Société suisse d'agriculture et avec les autorités sanitaires.

A propos des mesures à prendre contre les maladies contagieuses du bétail, il a été décidé de demander la révision de la loi fédérale du 8 février 1872.

Ces trois questions ont provoqué des discussions très intéressantes.

Des suspects. — Un ancien député d'Yverdon, accompagné d'une de ses connaissances, se trouvait le dimanche 23 mai en course à la Vallée. De là, il prit fantaisie à ces messieurs de pousser une reconnaissance sur territoire français, jusqu'au fort des Rousses. Mal leur en prit, car nos deux promeneurs qui s'orientaient, carte en main, dans les abords immédiats du fort, ont été arrêtés comme espions prussiens et incarcérés.

Ils eurent beaucoup de peine à convaincre le commandant du fort. Ce qui rendait sans doute ce dernier incrédule, c'est qu'on avait saisi sur le compagnon de l'ex-député yverdonnois un carnet où il avait noté ses impressions de voyage. En fin de compte,

ces messieurs furent relâchés après avoir subi une détention de plusieurs heures, laquelle n'était sans doute pas prévue dans le programme de la journée.

Fabrique incendiée. — La fabrique de colonnades de Wallensstadt (St-Gall) qui vient d'être incendiée était la plus grande de la Suisse. Elle comptait 600 métiers à tisser et occupait près de 700 ouvriers. Elle était évaluée à environ 300,000 fr. Le feu a éclaté vers trois heures du matin, en suite, à ce que l'on croit du moins, de l'inflammation spontanée de matières colorantes. En moins de deux heures, le bâtiment, de grandeur colossale, était entièrement dévoré. Sur les 690 ouvriers qu'occupait la fabrique, les apprentis, au nombre de 160, continueront à travailler; la direction s'est efforcée de placer les autres en attendant de pouvoir les reprendre à son service.

Nouvelles de l'étranger

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 31 mai.

Au petit bonheur. — Le grand adversaire de M. Pasteur. — Projets de lois militaires. — A Decazeville.

Certes, si quelque chose va au petit bonheur, au hasard, au gré des vents, c'est bien le gouvernement et son digne ministère. Ceux qui dirigent vont à la bonne fortune, sans savoir où. Diable! ce n'est pas rassurant pour ceux qui sont dirigés. Si le chef de train ne sait pas la ligne qu'il doit suivre, s'il ignore le fonctionnement de la machine, quelle assurance peuvent avoir ceux qui sont dans le train. D'un moment à l'autre un cataclysme peut se produire, et ce n'est pas là précisément une agréable perspective.

Le ministère propose l'expulsion des princes de telle façon que personne n'en veuille, les autres parce qu'ils rejettent toute expulsion, les autres parce qu'ils ne trouvent pas le projet du gouvernement assez radical. En sorte que sur onze membres dont se compose la Commission, cinq ont voté contre ce projet, parce qu'ils ne veulent aucune loi d'ostracisme et les six autres ont également voté contre le même projet, parce qu'ils le trouvent insuffisant.

Le gouvernement reste seul entre les deux opinions, sans savoir où s'asseoir.

Et le Parlement représente parfaitement bien la même division que la Commission. Que va donc devenir le ministère?

Et dire qu'il n'a tenu jusqu'à ce jour que grâce à la droite, vous savez, la droite, cette partie négligeable qu'il ne faut pas compter.

Certes, M. de Freycinet doit être bien heureux d'avoir eu à la compter dans l'interpellation sur la grève de Decazeville. Sans elle le ministère serait en complète déconfiture. En effet, 469 républicains ont voté contre l'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement. Si les 480 membres de la droite s'étaient joints à eux, cela donnait, si je ne me trompe, la jolie petite majorité de 349 voix contre l'infortuné ministère. Vous voyez bien que la droite existe, M. de Freycinet. Je crois, en conséquence, que vous ne liriez pas mal de compter avec elle, et de ne plus répéter qu'elle n'a plus qu'un but: celui de faire de l'opposition et de renverser tous les ministères. Car vous devez songer que si elle avait voulu vous renverser elle n'aurait eu qu'à lever le petit doigt.

Toute grande œuvre rencontre un obscur destructeur. C'est la règle. La nuit est l'ennemie du jour. Vous n'y changerez rien.

Est-ce pour cette raison que M. Pasteur a trouvé son adversaire, son ennemi personnel dans la personne de M. Cottiaux? Vous ne savez pas qui est ce M. Cottiaux? M. Cottiaux est conseiller municipal de la ville de Paris, et c'est à ce titre et au sein même de cet illustre corps dont il fait partie, qu'il s'est acharné contre M. Pasteur.

Aussi, faut-il voir comme il combat tous les projets de souscription pour l'institut Pasteur. S'il fondait un hôpital contre la rage, lui, M. Cottiaux, est-ce que tout le monde viendrait y souscrire? Non! Eh bien, alors?

Le projet de loi militaire du général Boulanger est si complexe, si vaste, qu'il fournit journellement matière à une foule d'articles.

Parmi les reproches qu'on lui fait, outre le service de trois ans obligatoire pour tous, il faut aussi noter la substitution du recrutement régional au recrutement national.

Vouloir refaire des régiments de Gascons, de Vendéens, de Vosgiens, de Bretons, ne serait-ce pas porter atteinte à l'unité française?

En guerre, tel corps d'armée souffre infiniment plus que tel autre, et on en a vu même d'entièrement décimés. Or, si un corps d'armée est composé uniquement d'hommes de la même province, vous représentez-vous l'infortune de la province dont tous les hommes auront été détruits!

Le système de recrutement régional porte encore atteinte à l'homogénéité de l'armée. N'est-ce pas précisément par cet alliage d'hommes du Nord et du Midi que nous avons obtenu les qualités premières de nos troupes?

Enfin, il est des provinces très instruites, d'autres sans instruction. Il arriverait donc ce résultat que dans un corps d'armée, des hommes sans capacité obtiendraient les premiers grades, et que dans d'autres, de véritables talents ne seraient pas utilisés. Et que d'autres reproches on pourrait faire encore à ce projet!

A Decazeville, les uns disent que tout est bien; les autres, que tout est mal. Pour vous amuser je vous donne deux dépêches publiées à la suite l'une de l'autre, dans le même journal. Dans la première vous verrez qu'il faut espérer et, dans la seconde, que tout espoir est perdu. Vous choisissez?

Decazeville, 30 mai, midi.

M. Basly est arrivé ce matin en même temps que les journaux de Paris annonçant le résultat de la séance parlementaire d'hier.

Ce résultat paraît répandre parmi les ouvriers grévistes le plus complet découragement; on assure que demain la plupart des services métallurgiques fonctionneront, un nombre important de mineurs s'étant engagés à redescendre dans les puits.

M. Basly paraît tout à fait décidé à conseiller la reprise du travail; il a dit à des personnes dignes de foi, qu'il a rencontrées dans le train, avant d'arriver à Decazeville, qu'après la séance d'hier, il n'y avait plus de raison pour continuer cette lutte stérile et qu'on ne pouvait songer qu'à reprendre le travail.

Peu de temps après être descendu du wagon, il est parti à pied dans la direction d'Aubin, avec M. Carrié et d'autres chefs du mouvement gréviste.

Les ouvriers commentent et lisent les journaux sur la place publique et dans la rue; leur attitude est anxieuse mais calme; tout le monde croit qu'il y aura ce soir, dans chaque centre ouvrier, une réunion à laquelle les ouvriers assisteront en masse et où il sera pris une résolution définitive.

Decazeville, 30 mai, soir.

Pendant l'après-midi, il s'est produit dans les esprits une réaction profonde. Les réunions de Combes, Decazeville et Firmy ont été nombreuses et très animées; on y a beaucoup récriminé contre la compagnie et contre le gouvernement; à Firmy surtout, une grande exaltation s'est manifestée pendant la séance. La fanfare du village s'est ensuite présentée à la porte de la salle et a précédé les orateurs, MM. Basly, Carrié et Goullé jusqu'à l'auberge Fourbieu, où la tête du cortège tout entière est entrée.

Partout, la continuation de la grève a été votée à l'unanimité; et le vote a été des plus enthousiastes à Decazeville. Pendant toute la durée de la sortie de la salle, on a crié: Vive la sociale et vive la grève. La situation est toujours très grave.

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 30 mai.

Avant les premières vêpres du jour de l'As-

ension, S. Em. le cardinal Monaco di Lavalletta bénira solennellement la nouvelle abside de Saint-Jean-de-Latran, agrandie et restaurée par la manifestation de Sa Sainteté Léon XIII. Le jour même de l'Ascension on célébrera solennellement l'office dans la nouvelle abside. Tous les cardinaux qui étaient chanoines de la basilique interviendront à la fête et assisteront aux offices, ainsi que les cardinaux archevêques de la basilique de Saint-Pierre au Vatican et de Sainte-Marie-Majeure. Les prélats de la Cour et une députation de huit chanoines et huit bénéficiers de chacune des deux autres basiliques majeures prendront place au chœur avec les chanoines de l'insigne basilique de Latran. On sait que la basilique de Saint-Jean-de-Latran, à la primauté sur toutes les églises du monde, elle seule peut inscrire sur ses pilastres ces paroles: *Sacrosancta Lateranensis Ecclesia omnium Urbis et Orbis Ecclesiarum Mater et Caput*. C'est la cathédrale du Pape, évêque de Rome, c'est là qu'il vient prendre possession, c'est là que se font les ordinations et toutes les cérémonies propres aux églises cathédrales. Une restauration était devenue nécessaire dans l'abside qui menaçait ruine. Léon XIII décida dans sa munificence que l'on agrandirait en même temps l'abside. L'immense travail est terminé et l'on voit au fond de la nouvelle abside, briller comme dans l'ancienne, la belle mosaïque de Nicolas IV dont on admire le symbolisme et l'exécution. L'abside est éblouissante de marbres et de dorures; aussi en voyant l'œuvre de la sagesse et de la munificence du Pontife on pourra de nouveau donner à la basilique ce nom dont l'appelaient les fidèles au moyen-âge: *Basilica aurea*.

On dit qu'aux prochaines fêtes de la Pentecôte, Sa Sainteté bénira extraordinairement le Rose d'or qui devrait être bénite chaque année par lui le dimanche *Lectare*. Cette rose serait envoyée à la reine-régente d'Espagne à l'occasion du baptême du roi dont Sa Sainteté est le parrain. On ajoute aussi que le Saint-Père a envoyé à son royal filleul un magnifique diadème, enrichi de brillants, de rubis et de saphirs.

A l'occasion de leur mariage le prince de Bragança et son épouse ont fait demander au Saint-Père la Bénédiction apostolique par l'entremise de l'ambassadeur du Portugal. Sa Sainteté a fait répondre qu'Elle bénissait de tout cœur les jeunes époux. Au Quirinal ce mariage a causé des embarras. Le prince héritier du Portugal est par sa mère le neveu du roi Humbert. On aurait voulu recevoir ici le neveu et sa jeune épouse pour les fêter et les loger au Quirinal. Seulement l'éternelle question romaine s'est présentée. Les jeunes princes en arrivant à Rome voulaient faire une visite au Pape. Mais le Saint-Père a posé depuis quelques années la règle formelle qu'il ne recevrait aucun prince catholique qui irait habiter le Quirinal, ou qui ne lui ferait la première visite. Malgré cela le duc d'Asolie a fait son possible à Lisbonne pour obtenir une visite, espérant peut-être que les jeunes princes viendraient à Rome sans voir le Pape. Mais il a échoué dans sa diplomatie. Si les princes viennent à Rome ils iront d'abord offrir leurs hommages au Prisonnier du Vatican, ce qui serait une insulte pour le Quirinal; aussi l'on dit que le roi et la cour iront bientôt à Monza ou dans quelque autre ville de la Haute-Italie. Ils pourront recevoir là les princes, étant légitimement seigneurs dans ce pays. Les princes viendraient ensuite à Rome où ils ne seraient considérés que comme des visiteurs du Pape auquel ils iraient offrir leurs hommages. Il sera inutile de remarquer ici à quelle complication donne lieu la cohabitation du Souverain-Pontife et du roi d'Italie dans la même ville. Ainsi pour permettre au Pape de recevoir librement des princes il faut que la cour d'Italie se retire de Rome. N'est-ce pas reconnaître soi-même que l'on est de trop ici, que la situation ne peut pas durer? Les empereurs et les rois qui voudront visiter le Pape devront-ils chaque fois passer par toutes les complications diplomatiques? La cour d'Italie sent elle-même qu'elle n'est pas à sa place à Rome et malgré ses prétentions, elle est obligée de s'humilier devant la majesté du Pontife. La question romaine se présente chaque jour sous une face nouvelle jusqu'à ce que l'Italie reconnaisse sa faute et la répare.

MARIOLA

Par OSCAR DE POLI

Raphaël n'avait pas cherché à se rapprocher d'elle, ni même à savoir qui elle était: elle était idéale de chaste grâce; n'était-ce pas tout ce qu'il importait de savoir, jusqu'au fortuné jour où le peintre glorieux pourrait venir mettre aux pieds de la fiancée de son âme sa renommée, sa richesse et sa vie?

A nul au monde, pas même à Salvator, il n'avait confié le secret de cette fragile et ravissante espérance qui, tandis que son pinceau jouait sur la toile, mettait subitement à ses yeux un voile de larmes.

Alors il chantait pour s'étourdir, non sans se reprocher cet éclair de défaillance, que dans sa foi vive, il condamnait à l'égal d'un blasphème.

Ce soir-là, Raphaël Palmaza s'efforçait en vain de lutter contre un accès de désespérance; tous ses refrains y passaient, mais le doute poignant ne passait point.

« Je suis né pauvre, chantait-il à demi-voix, et je ne suis pas digne — d'aimer si noble créature. — La pauvreté ruine tout projet. — C'est que j'ai porté trop haut mes regards. — Moi qui vous aime pour votre noblesse. —

Ne me délaissiez pas, vous, à cause de ma pauvreté! »

Raphaël venait d'achever cette tendre lamentation, lorsqu'on heurta vivement à sa porte.

Il s'empressa d'ouvrir, et tendit les mains avec joie.

— Ah! Salvator, tu arrives bien!

— Chut! ne prononce pas mon nom.

— Qu'y a-t-il? Pourquoi ce mystère et pourquoi n'ai-je pas vu depuis deux jours?

— Je me suis caché comme un simple poltron.

— Toi? fit Raphaël avec un sourire de doute.

— Tu ne devinerais jamais où?... Le diable en personne ne m'eût pas déniché là! Dans la campanile de San-Felice, en compagnie des cloches et des hirondelles.

— Et pourquoi te cachais-tu?

— D'abord, parce qu'on voulait me tuer.

— Te tuer, Salvator! Parles-tu sérieusement?

— Si tu imagines que c'est pour s'amuser que l'on va se percher si haut!

— Mais qui donc voulait te tuer?

— Une vingtaine de malandrins, contre lesquels je ne pouvais pas être le plus fort.

— Un contre vingt, je crois bien...

— Un contre vingt-trois, même.

La bande s'est ruée sur moi, le fer au poing, et je ne serais pas ici, « caro mio », sans une intervention miraculeuse.

— Dieu soit loué, mon ami! s'écria Raphaël en pressant les mains de Salvator.

— Oui, j'étais un homme mort, si un ange du ciel,

Un bel angelo del cielo,

comme a dit Tansillo, n'était soudainement

apparu pour me délivrer, et, ma foi! je ne suis pas bien sûr, tel que tu me vois, de n'avoir pas le cœur quelque peu féru du superbe courage de ma libératrice.

— A la bonne heure! Il ne te manquait que cela pour être parfait.

— Tu vas me faire rougir d'orgueil. Enfin te voilà sauf, et arrivé à Florence?

— Sauf, jusqu'à nouvel ordre; rivé, non, car j'aurai dit adieu, demain, aux bords fleuris de l'Arno.

— Que dis-tu?

— Je n'ai de vocation ni pour les poignards des ennemis de Mgr le grand-duc, ni pour les griffes de ses sbires, et comme, si je demeure ici, je finirais indubitablement par tomber sous les uns ou dans les autres, je prends ma volée.

Là-haut, dans le clocher de San-Felice, j'ai vu comment font les hirondelles; je t'assure que c'est la chose la plus simple du monde.

— Quand on ne laisse rien derrière soi, Salvator.

— Je ne laisse rien ici qu'une méchante toile.

— Et moi? Tu m'oublies!

— Toi, je t'emmène à Rome; vois-tu, c'est encore là, sous la grande égide des Papes, que l'art est le plus libre et le plus florissant; nous travaillerons côte à côte, et bras dessus bras dessous nous arriverons au temple de mémoire; à deux, ami, le chemin nous semblera moins long.

Raphaël, visiblement ému, se taisait en fixant sur Salvator un regard attristé.

— Eh bien! tu ne me réponds pas?

Raphaël hésitait à répondre.

— Je comprends que tu partes, dit-il enfin,

si tu crois menacées ta vie et ta liberté, mais je ne te suivrai pas...

— Pourquoi?

— Parce que je ne peux pas quitter Florence.

— Ah! beau cachotier, vous ne m'aviez pas dit que nous avions au cœur une chaîne de fleurs!

— Une chaîne de larmes, peut-être!

— C'est l'ordinaire: l'amour a le pas sur l'amitié. Demain donc, je te dirai: au revoir, si Dieu veut! Embrasse-moi, Raphaël; je t'aime en frère, et je souffre à la pensée de te quitter, mais je sens qu'il le faut. En demeurant, je risquerais trop; celui qui aime le péril fini par y rester, c'est parole d'Évangile; et puis, je t'ai l'avoue, j'aime moins Florence depuis que j'ai vu de près ce qui grouille et se trame dans ses bas-fonds. Tu me donnes l'hospitalité, cette nuit, n'est-ce pas? Je te quitte pour aller rendre mes grâces à mon ange sauveur, et je reviens.

— Permetts-moi de t'escorter; si l'on t'attaque, au moins, nous serons deux contre vingt.

— J'accepte ami. Boucle ton épée, et sors-toi.

Un instant après, les deux peintres cheminaient en devisant à voix basse, Salvator, le feutre rabattu sur les yeux.

— Où me conduis-tu? demanda Raphaël.

— Tout près du Saint-Esprit, au palais Guadagni.

— Est-ce le nom de ta libératrice?

— Non, son père est le signor Lorenzo Corleoni.

— Que fait-il?

— Rien, ou à peu près. A en juger par les quatre murs de son palais, il doit attendre des jours meilleurs.

(A suivre.)

Le catholicisme en Pologne

On écrit de Cracovie à l'Univers :

Depuis la déportation en Sibirie de l'évêque de Vilna, Mgr Hryniewiecki, de l'administrateur du diocèse nommé par lui et de plusieurs autres prêtres des plus respectables qui obéissaient fidèlement aux recommandations de leur évêque exilé, il n'est plus question de l'arrangement conclu entre la Russie et le Saint-Siège. Il est enterré, et la persécution vraiment diocésienne de l'Eglise catholique a repris de plus belle dans les provinces polonaises annexées à la Russie, principalement en Lithuanie.

Il y a peu de temps, on célébrait à Cracovie, dans la cathédrale de cette ancienne capitale de la Pologne, le cinquantième centenaire du baptême de Ladislas Jagellon, grand-duc de Lithuanie, qui allait devenir roi de Pologne par son mariage avec la reine Hedwige, de la maison d'Anjou. Immédiatement après, toute la nation lithuanienne, païenne jusqu'alors, se convertit en masse au catholicisme. Hélas ! aujourd'hui, ce même peuple, sous le joug de fer de la Russie voulant le mener au schisme, voit son clergé dispersé et ses églises désertes.

Dans une paroisse schismatique du gouvernement de Minsk, les paysans, anciens uniates convertis par force à l'orthodoxie russe, il y a un demi-siècle, se sont tous inscrits à la corporation dite des scapulaires, et observent en secret les jeûnes et les fêtes catholiques. Bien plus, dans cette paroisse, qui est tout à fait orthodoxe, les paroissiens prient en polonais, d'après des livres de prières dans cette langue. Ils entendent leurs morts sans l'assistance des prêtres et chantent en polonais l'Ave Maria, les litanies et les cantiques. Bref, cette paroisse orthodoxe se polonise de plus en plus, c'est-à-dire qu'elle est restée polonaise. Voilà où aboutissent toutes les tentatives de conversion au schisme du peuple polonais et ruthène.

Renseignements et Nouvelles

Irlande. — Dimanche soir, une querelle s'est élevée à Dublin entre des civils et quelques soldats écossais en état d'ivresse. Ces derniers ont fini par prendre la fuite. La foule a fait alors, d'un bout à l'autre de la ville, la chasse aux militaires. Quelques-uns ont été assez maltraités. Il ne paraît pas, néanmoins, y avoir eu d'accident sérieux à déplorer.

Une dame irlandaise possédant des propriétés dont le revenu annuel est estimé à plus de 10,000 fr. vient de demander au bureau de secours de Kilkenny un secours temporaire d'un schelling par semaine, ses tenanciers refusant de payer les fermages qui lui sont dus. Le bureau de bienfaisance a repoussé la demande de cette malheureuse propriétaire, mais lui a offert de l'admettre dans le workhouse ou asile des pauvres de la ville.

Canton de Fribourg

La votation du 4 avril

A FRIBOURG

Nous avons déjà annoncé qu'en prenant acte du retrait du recours interjeté contre les opérations électorales communales du 4 avril, dans la commune de Fribourg, le conseil d'Etat avait décidé d'écrire au conseil communal pour appeler son attention sur les graves irrégularités constatées par l'enquête.

Voici le teneur de cet important document :

LE CONSEIL D'ETAT
DU CANTON DE FRIBOURG
au Préfet de la Sarine

Monsieur le Préfet,
Nous avons pris acte de la communication par laquelle MM. Heimo, avocat, et Soussens, rédacteur, nous ont annoncé qu'ils retireraient le recours interjeté contre la validité des élections communales du 4 avril dernier à Fribourg.

Veillez donner avis du retrait de ce recours au conseil communal de Fribourg et procéder à l'assermement de tous les membres élus le 4 avril précité au conseil communal de dite commune.

L'enquête que vous nous avez transmise sur le recours en question, a révélé un grand nombre d'omissions de prescriptions légales et d'irrégularités. Nous avons le devoir de les signaler à l'autorité communale de Fribourg, afin qu'elle prenne à l'avenir les mesures nécessaires à en empêcher le renouvellement.

I. La police locale de Fribourg se borne à tenir un livre à souches pour les permis de séjour seulement. En ce qui concerne les permis d'établissement, il n'existe qu'un état des personnes qui demandent le permis d'établissement, dressé sur des feuilles volantes divisées en 5 colonnes.

Comme, en matière d'élections communales, il ne s'agit que des permis d'établissement et

non pas des permis de séjour, et que sous ce rapport la commune de Fribourg ne se conforme pas du tout aux prescriptions des art. 225 et 226 de la loi communale et de l'arrêté d'exécution y relatif, prescrivant la tenue du registre à souche, il n'y a aucun moyen de contrôler si les dates des demandes de permis sont authentiques ou si elles sont le résultat d'inscriptions irrégulières de la part des employés de la police locale, comme cela semble résulter pour les cas de S. Franz et de R. Gottfried, inscrits sur la liste (feuille volante) de la police comme ayant demandé des permis d'établissement, alors que le fait est reconnu inexact.

La police locale ne porte pas même dans le livre de caisse général les argent provenant du paiement des permis d'établissement. Il n'y a donc aucune concordance possible entre le livre de caisse et la liste des permis d'établissement dressée de la manière sus-indiquée.

La liste en question n'offre absolument aucune garantie. On peut supposer que les demandes de permis d'établissement, qui ne sont pas portées dans la liste dans l'ordre naturel des dates, c'est-à-dire après le N° 47, ne sont pas réelles, comme pour les cas S. et R., ou que ces demandes ont été faites postérieurement à la date indiquée et après coup.

Une série de permis d'établissement n'avaient pas été payés dans les jours qui ont précédé immédiatement l'élection, contrairement aux dispositions formelles de l'art. 20 de l'arrêté du 30 avril 1880, sur l'établissement et le séjour, lequel arrêté a été sanctionné par le décret du Grand Conseil du 8 mai 1880. L'art. 20 précité, statue que l'émoulement de ces permis est payable d'avance. En négligeant l'exécution de cette prescription, la commune de Fribourg s'exposait à subir des pertes dont elle est responsable vis-à-vis de l'Etat.

Enfin, l'administration communale a négligé, malgré les prescriptions légales, de transmettre immédiatement à la police centrale les papiers déposés par des étrangers au canton pour obtenir le permis d'établissement ; ce qui a contribué aussi à rendre impossible la vérification de la date du dépôt de ces papiers auprès de l'autorité communale.

L'autorité communale de Fribourg a donc violé les dispositions de l'art. 226 de la loi sur les communes, 3, 4, 5, 9, 11 et 20 de l'arrêté du 30 avril 1880 sur l'établissement et le séjour. Elle a inscrit faussement les citoyens S. Franz et R. Gottfried sur la liste des demandes de permis d'établissement.

Interpellé sur ces faits, le commissaire de police, M. Vonderweid, a fourni des explications absolument insuffisantes. Il se borne à dire qu'il ne peut pas donner une réponse catégorique sur les deux noms précités, vu qu'il ne se rappelle pas reconnaître ces personnes. Le prénommé S. a déclaré dans l'enquête qu'il n'a jamais demandé de permis d'établissement, et n'a jamais chargé personne de le faire. Le nommé R. est dans le même cas.

Il résulte de l'enquête, après deux constatations, que les citoyens indiqués ci-après ont pris part au vote sans en avoir le droit.

(Ici se trouvent indiqués par noms et prénoms, 4 citoyens privés de leurs droits politiques suite de discussion, 6 autres régulièrement assistés par leur commune d'origine, 6 autres qui ont ailleurs leur domicile ; 1 citoyen qui n'a pas de papiers déposés à Fribourg, les citoyens S. Franz et R. Gottfried, déjà mentionnés, qui ont été faussement inscrits comme demandant des permis d'établissement, et enfin deux citoyens qui ont voté ou pour qui on a voté deux fois. En tout 21 votes nuls.)

En ce qui concerne les citoyens privés de leurs droits politiques en suite de discussion, l'autorité communale aurait dû pourvoir d'office à leur élimination du registre civique ; à cet effet, elle n'avait qu'à consulter régulièrement, soit les tableaux publiés par notre Direction de justice, soit les publications faites dans la Feuille officielle. L'inscription au registre civique du citoyen G. Frédéric, dont la discussion a été prononcée à Aigle, serait, à ce point de vue, seule excusable.

Quant aux citoyens qui auraient voulu se mettre au bénéfice du délai de dix jours prévu par l'art. 15 de la loi communale, l'autorité communale aurait dû constater le fait du transfert du principal établissement, en s'assurant au moins si les citoyens dont il s'agit avaient renoncé à leur précédent domicile par le retrait de leurs papiers.

III. Les autres irrégularités suivantes ont été constatées :

1. F., Nicolas, a été arbitrairement privé de son droit de vote en suite de négligence de la part des employés de la police. Ce citoyen a le droit de voter ; il n'était toutefois pas inscrit sur le registre civique. Mais comme on lui avait remis une carte de capacité qui portait son nom, carte qui lui a été retirée au dernier moment par l'agent de police Kolly, ce dernier ayant même à cet effet usé de pression, selon les dépositions des époux F., le dit Nicolas F. a été privé du droit de réclamer en temps utile.

2. Les cartes de capacité ont été distribuées après le terme utile fixé par l'arrêté du conseil d'Etat, entre autres dans le quartier de Bourguillon.

3. Des cartes de capacité, comme par exemple celle de F., Nicolas, ont été remises aux électeurs par l'entremise de tierces personnes.

4. Le fait qui précède, rapproché de celui du syndic qui n'a pas signé les cartes de capacité et s'est contenté d'y appliquer un sceau, a pu donner lieu à des abus. Ce sceau, dont le syndic a cru pouvoir se servir pour l'empreinte de son nom, n'est pas toujours resté à l'usage exclusif de ce fonctionnaire. Ce sceau a été détenu par le secrétaire communal qui s'en est aussi servi. Le procédé est irrégulier.

5. La police locale, qui a inscrit faussement comme demandeurs de permis d'établissement S. et R., a porté le citoyen W. comme ayant payé son permis d'établissement, alors que l'intéressé affirme le contraire. Nous n'ajouterons pas à l'exposé qui précède

les autres faits qui auraient pu être pris en considération dans le recours dont nous avons été nantis, ces faits ne mettent pas en cause les autorités qui ont eu à procéder aux opérations électorales. La vérification des bulletins désignant insuffisamment le candidat M. Joseph Brulhart, a été aussi reconnue inutile, ensuite des résultats de l'enquête.

La plupart des faits qui précèdent constituant des irrégularités graves à la charge du syndic et du conseil communal de Fribourg, ainsi que des employés qui en relèvent, nous vous chargeons d'infliger un blâme à ces autorités, en les invitant pour l'avenir à se conformer strictement aux prescriptions légales.

Le Chancelier, Le Président,
E. BISE. MENOUD.

On nous écrit d'Estavayer, le 1^{er} juin :

Hier, à 5 h. 20 du soir, le vapeur le *Halloyll* rentrait de sa course de Morat, lorsque, arrivé en face du pénitencier de Neuchâtel, il fut tout à coup heurté par une péniche de promenade qui, aussitôt, chavira. Arrêter le bateau, battre en arrière, descendre la chaloupe, fut pour l'équipage l'affaire d'une minute ; mais c'était trop tard : les imprudents promeneurs étaient déjà engloutis par les flots, à une profondeur de plus de quarante pieds.

L'embarcation était montée par un jeune commis de 21 ans et deux institutrices de 18 et 19 ans. Ont-ils voulu saluer quelque connaissance qui se trouvait à bord ou se payer le plaisir de se faire balancer par la vague dans le sillage du bateau, c'est ce qu'on ignore : en tout cas, un de ces deux caprices a causé leur mort.

On croit, que tout en faisant chavirer l'embarcation, un coup de roue aura étourdi ou assommé les malheureux jeunes gens.

Toutes les recherches faites jusqu'à présent pour retrouver les cadavres des naufragés ont été sans résultat.

Qu'on juge du désespoir des familles.

NOTE DE LA RÉD. — Le jeune homme qui conduisait la péniche, n'est pas M. Comte, employé des postes, comme on nous l'avait télégraphié hier, mais son frère, commis dans une maison de banque. M. Comte père est chef du bureau des gazettes au bureau des postes de Neuchâtel.

C'est M. Jeanrenaud, directeur du IV^e arrondissement postal, et M. Lambert, contrôleur, qui ont eu la triste et délicate mission d'annoncer aux parents la mort de leurs enfants.

On attribue la mort instantanée des trois victimes à une congestion cérébrale. Cette hypothèse se justifie par le fait qu'ils avaient mangé peu de temps auparavant.

Eglise des RR. PP. Cordeliers

A l'occasion du mois de juin, qui est consacré au Sacré-Cœur de Jésus, il y aura tous les mercredis, vendredis et dimanches, à 8 heures du soir, un sermon, suivi de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le premier exercice aura lieu le jour de l'Ascension.

FAITS DIVERS

Un député fêtant ses noces d'or en prison. — On sait que le président de la Chambre des députés de Danemark, M. Berg, est en même temps un des chefs de l'opposition au ministère Estrup. Il y a quelques semaines, M. Berg fut condamné, du chef de révolte contre l'autorité dans une réunion publique, à 6 mois de prison et arrêté quoiqu'on fût en pleine session parlementaire.

Le 22 mai dernier, M. Berg fêta en prison ses noces d'or. On avait fait espérer au jubilaire qu'il aurait bien pu obtenir deux jours de liberté pour la circonstance, mais il se refusa absolument à demander la moindre faveur au ministre Estrup.

On remit à M. Berg des cadeaux de grand prix et un capital de 40,000 couronnes. A peine la famille et les députations furent-elles réunies en prison, que le directeur de l'établissement vint donner l'ordre au départ : les noces d'or avaient duré quelques minutes à peine.

EQUIPAGE NAUFRAGÉ. — Deux matelots, Joseph Brinskin et Gustavus Wenswend, viennent d'arriver à San Francisco avec un romanque récit d'aventures. Ils ont fait naufrage et sont restés quinze mois parmi les indigènes d'un flot du groupe des Carolines.

Tous deux faisaient partie de l'équipage du trois mâts anglais les *Boothwick Castle*, qui partit le 16 novembre 1884 du port australien de Newcastle pour les mers de Chine. Tout alla bien jusqu'à 45° degré de latitude. Mais alors le capitaine, par suite d'observations erronées, sortit de sa route et vint donner, le 3 janvier 1885, sur les brisants de la côte de l'île Mokin, l'une des Carolines. Le navire coula à pic.

Les treize hommes de l'équipage réussirent, non sans peine, à gagner la terre dans les canots. Ils n'avaient pu sauver que quelques vivres, à peine de quoi subsister une ou deux semaines dans une île déserte. Mais à leur grande joie et à leur vive surprise, ils trouvèrent cette île habitée, et reçurent des naturels le meilleur accueil et la plus cordiale hospitalité. On leur donna des huttes dans le village, et ils vécurent dans l'abondance et le repos pendant plus d'un an. Les indigènes sont

Quelques journaux ont parlé de notes très vives échangées entre le gouvernement français et le Saint-Siège à propos du protectorat en Chine. Ces bruits sont sans aucun fondement. Dans l'audience que le Souverain-Pontife a accordée à M. le comte Lefevre de Béhaine ambassadeur de France près le Saint-Siège, lorsqu'il lui a présenté la demande officielle de M. Grevy pour la création de trois cardinaux français, Sa Sainteté doit avoir manifesté la pensée d'ajourner toute décision au sujet de la représentation ou délégation à Pékin, jusqu'après l'issue du débat sur les rapports entre l'Église et l'Etat qui devront avoir lieu à la Chambre française. Ce n'est qu'après avoir vu l'attitude de la France vis-à-vis du Saint-Siège et après avoir mûrement examiné toutes les propositions de la France que le Saint-Père prendra une décision définitive en conséquence.

Le cardinal Ganglbauer archevêque de Vienne et le patriarche de Lisbonne ainsi que le cardinal-archevêque de Valence sont attendus pour cette semaine à Rome où ils assisteront au Consistoire et recevront le chapeau. A l'occasion du Consistoire Sa Sainteté doit prononcer une importante allocution sur les relations du Saint-Siège et sur la paix religieuse en Allemagne.

On croit aussi que sous peu le Saint-Père publiera une Constitution apostolique pour l'établissement de la hiérarchie catholique dans les Indes. Cette Constitution sera comme le dernier acte du procès entre le Saint-Siège et le Portugal pour l'affaire du patronage de Goa dont on va sous peu conclure les dispositifs. Ce point une fois réglé l'Église pourra étendre plus facilement le règne du Christ dans ces contrées et faire connaître l'Évangile de la paix et du salut aux peuples indiens encore assis à l'ombre de la mort.

Le Congrès catholique de France

Voici le texte de l'adresse que les membres du Congrès des catholiques de France, lequel vient de terminer à Paris sa session annuelle, ont envoyée au Souverain-Pontife :

« Très Saint-Père,
« Les membres de la quinzième assemblée des catholiques de France, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, lui offrent l'hommage de leur vénération la plus profonde et d'un amour qui ne sortira jamais de leurs cœurs. Vous tenez auprès de nous, très Saint-Père, la place de Jésus-Christ, notre Dieu et notre Roi. Nous resterons toujours attachés, du fond de l'âme, à Votre personne sacrée, et Vos enseignements infail-

lis nous trouveront toujours soumis.
« Nous nous inspirerons, dans notre conviction, des oracles que Vous avez fait succéder à l'entendre au monde catholique ; nous nous appliquerons en particulier à développer en nous et à répandre l'esprit d'obéissance envers le Saint-Père et l'évêque, l'esprit d'union fraternelle, l'esprit de prière et de pénitence, la dévotion à la sainte Vierge, au Saint-Sacrement et au Sacré-Cœur.

« Nous nous efforcerons de préserver, par tous les moyens possibles et spécialement par ceux que Votre Sainteté a indiqués, la foi des jeunes générations, mise en péril dans les écoles sans Dieu, à sauvegarder celle des adultes, aussi mise en danger par un grand nombre de causes et principalement par une presse impie et licencieuse ; nous ne négligerons pas de combattre la franc-maçonnerie et les autres associations antichrétiennes réprouvées par Votre Sainteté.

« Nous faisons particulièrement profession, très Saint-Père, d'adhérer de notre cœur, sans restriction aucune, à votre encyclique sur la constitution chrétienne des États. Nous faisons nôtres toutes les doctrines qu'elle proclame ; nous nous conformons aux désirs et aux conseils qu'elle formule ; nous déclarons que nous voulons être hautement catholiques, en tout, partout et toujours.

« Quand nous pensons qu'au milieu de sollicitudes de toutes sortes, malgré tant de fatigues inséparables du suprême pontificat, Votre Sainteté ne cesse de multiplier les lumières pour éclairer nos pas, une si paternelle bonté nous laisse pénétrés de reconnaissance.

« Dans ces sentiments, nous sollicitons humblement, très Saint-Père, votre bénédiction apostolique. »

La crise en Bavière

On s'attend d'un moment à l'autre à la solution de la question de la régence en Bavière.

Une déclaration du prince Luitpold, oncle du roi Louis, contresignée par tout le ministère et portant que le roi « est empêché de continuer à tenir les rênes du gouvernement », paraît incessamment.

Le prince Luitpold annoncera qu'il prend la régence.
Une dépêche de Berlin à l'Indépendance annonce que le gouvernement sera constitué avec le ministère actuel. Nous aimons à en douter encore et à espérer que la catholique Bavière sera débarrassée en cette occasion du cabinet Lutz.

Deaux, forts et très doux; ils n'ont que de loin en loin des rapports avec le reste du monde.
Enfin, le mois dernier, un navire, le *Tierman*, est venu mouiller près de l'île. Des treize naufragés, Brinskin et Wenswend seuls ont voulu quitter le paradis où le hasard les avait jetés, et se sont fait rapatrier.

Les journaux anglais annoncent la mort, à l'âge de 81 ans, d'Adam Shaw, qui a été facteur à Altrincham, près de Manchester, de 1843 à 1884.

On calcule que le « vieil Adam », comme on l'appelait dans le pays, a parcouru dans sa carrière 212,530 milles anglais, c'est-à-dire une distance égale à huit fois le tour du globe. Jamais aucune plainte n'a été portée contre lui pour cause d'irrégularité dans l'exercice de ses fonctions.

Il était à la retraite depuis deux ans. S'il n'en a pas joui longtemps, du moins il ne l'avait pas volée.

A Anvers l'industrie du diamant a pris en ces derniers temps, une extension considérable. On y compte actuellement au-delà de trente

tailleries de diamant, occupant plus de 3,000 ouvriers.

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre de négociants, fabricants, courtiers, on peut évaluer aisément à 4,000 les personnes qu'occupent l'industrie et le commerce du diamant sur cette place.

On estime qu'il s'y taille annuellement, au moins 500,000 carats de brut, représentant une valeur de 25,000,000 de francs.

Les diamants taillés proviennent presque exclusivement du cap de Bonne-Espérance.

MŒURS AMÉRICAINES. — Les journaux américains racontent des séries d'incidents relatifs à la vie de miss Folsom, la fiancée du président des Etats-Unis.

En 1879, rapporte-t-on, miss Frankie Folsom a concouru pour le prix de beauté dans le cirque de Buffalo; elle avait pour adversaire miss Littlefield.

Ces deux jeunes personnes étaient alors âgées de dix-sept ans. Miss Littlefield était blonde; miss Folsom était brune. Cette dernière avait revêtu un costume écossais qui faisait valoir le charme de sa radieuse beauté.

La lutte fut longue et acharnée; les amis des deux « beautés » se démenaient pour recueillir

des voix, et le droit de vote coûtait 50 centimes; ce n'était pas cher pour contempler deux belles filles.

Au bout de quatre jours, et grâce aux efforts de M. Cleveland et de ses amis, miss Folsom fut proclamée la championne de la beauté pour Buffalo.

Barnum proposa aussitôt à miss Folsom de l'exhiber dans toute l'Amérique et lui promit des bénéfices considérables; mais, très modeste et très timide, elle refusa.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

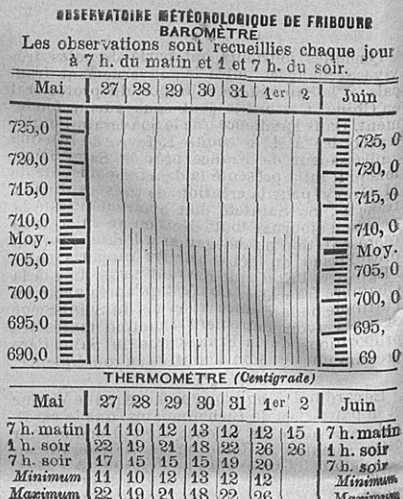
BAINS D'YVERDON (Suisse)

Eau thermale sulfurée sodique 24°.

Ouverture 20 avril 1886.

Maladies des os et des articulations. — Manifestations diverses de la scrofule. — Rhumatisme. — Sciatiques. — Maladies de la peau. — Catarrhes des muqueuses, vessie, organes respiratoires (nez, gorge, poitrine). — Hydrothérapie. — Massages et massues d'Aix-les-Bains. — Inhalations. — Pulvérisations. — Air comprimé et raréfié. — Traitement spécial entièrement nouveau des catarrhes bronchiques et surtout de la phthisie pulmonaire par les inhalations d'air comprimé sulfhydrique. (O. 363)

Médecin de l'établissement: D^r MERMOD.
Propriétaire: G. EMERY.



Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C^{ie} Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

AUBERGE DE LA ROSE A FRIBOURG

Consommation de première qualité. Ouverture d'une brasserie spéciale au local du rez-de-chaussée. Bière de Beauregard. (O. 363/425) V. TISSOT, précédemment au Sauvage.

HOTEL-PENSION DE L'UNION, BULLE & Pension & Bains de Montbarry

A 30 MINUTES DE BULLE ET GRUYÈRES
827 mètres altitude. Eau sulfureuse renommée. Vue splendide, promenade. Omnibus. Pension: 5 à 6 fr. par jour (service compris). (O. 413)
Pour renseignements, s'adresser à Alphonse WÆBER, Hôtel de l'Union, Bulle.

En souscription à l'Imprimerie CORBAZ & compagnie, Lausanne:

SUPPLÉMENT

AU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DU

CANTON DE VAUD

Notices historiques et topographiques sur les villes, bourgs, villages, châteaux et anciens monastères du pays, rédigées essentiellement sur les chartes,

DE MM. MARTIGNIER ET DE CROUSAZ

PAR LE D^r A. BRIÈRE

PUBLIÉ AVEC DES NOTES NOUVELLES

PAR G. FAVEY,

Président de la Société d'histoire de la Suisse romande

Le Supplément au Dictionnaire historique complètera:

1° L'Histoire abrégée des villes et communes du pays, telle qu'on a pu l'établir par documents certains avec la liste des châtelains et des bannerets des villes principales, et celle des pasteurs de toutes les paroisses. — 2° L'Histoire des châteaux, avec la succession des seigneurs. — 3° L'Histoire des anciens monastères, avec la liste de leurs abbés ou prieurs. — 4° Des notices sur les grandes familles féodales du pays. — 5° Des notices sur les institutions politiques et administratives du pays aux différentes périodes de son histoire, et éventuellement des cartes historiques.

L'ouvrage se composera de quatre ou cinq livraisons de 200 pages environ, grand in-8°, qui paraîtront de six en six mois, au prix de 3 fr. la livraison. (H.1613L.)

La première livraison paraîtra les premiers jours du mois de juin. (O. 427)

LE D^r PIERRE GREMAUD

l'honneur d'informer son honorable clientèle qu'il vient de s'installer au

CHEVAL BLANC

RUE DE LAUSANNE, 99

Ancien médecin assistant de clinique ophthalmique, le docteur P. Gremaud continuera à donner des consultations spéciales pour les maladies des yeux, de même que pour les maladies des oreilles et des voies respiratoires (nez, pharynx et larynx). (O. 364/426) (338 F.)

DEMANDE DE PLACE

Une personne de toute confiance, connaissant parfaitement le service, ainsi que la couture et le repassage, désire se placer comme femme de chambre. S'adresser à M. Orell, Fussli & Cie, sous chiffre O. 428.

A vendre près Genève un moulin de quatre paires de meules ayant cours d'eau d'une force de 20 chevaux. Parfait état et prêt à marcher. Prix très modéré. — S'adresser à M. Antoine JAQUEMET, agent d'affaires, 16, rue d'Italie, Genève. (O. 423)

Billard à vendre

Un très bon billard de la maison Schleifer, à Strasbourg, est à vendre à très bas prix, pour manque de place. (O.H. 1485) (O. 421) S. Merz, Hôtel Webern, Berne.

CIMENT PORTLAND artificiel DE SAINT-SULPICE

(Neuchâtel)

Représentant pour les cantons de Vaud, Fribourg et Valais:

A. Van MUYDEN, Ingénieur, LAUSANNE

Conditions pour expéditions par wagons de 10,000 kilogrammes.

a) Prix de Vente:

Première marque 5 fr. 25 les 1/2 kilos.

Seconde marque 4 fr. 25 les 1/2 kilos.

b) Prix de Transport:

De St-Sulpice à Fribourg, 77 cent.; à Romont, 91 ct.; à Bulle, 1 fr. 11 les cent kilos. (O. 445) (O. 7731 L.)

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

OUVRAGES

POUR LE

MOIS DU SACRÉ-CŒUR

Mois du Sacré-Cœur de Jésus, entretiens de Notre-Seigneur avec la Bienheureuse Marguerite-Marie, par l'auteur du Mois de la Vierge Marie. Edition de luxe, papier japonais, avec encadrement rouge, vignettes, relié chagrin. Prix: 4 fr. 20.

La Théorie de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus d'après les documents authentiques et les sources originales, par l'abbé Jules THOMAS, D^r en théologie. 3 fr. 50.

Les Trois Mois de Jésus. Janvier, juin, juillet, consacré à Jésus, suivis d'un exercice pour entendre la sainte messe en l'honneur du Sacré-Cœur, avec approbation. 30 cent.

Le Mois du Sacré-Cœur de Jésus préparé par le Mois de Marie pour l'union des cœurs, par Pierre LACHÈZE (de Paris). 1 fr. 50.

Mois du Sacré-Cœur des enfants de Marie, par le R. P. HUGUET. 5^e édition. 75 cent.

Mois du Sacré-Cœur de Jésus, par Mgr de Ségur. 75 cent.

Petit Mois du Sacré-Cœur de Jésus; pensées pieuses pour le Mois de juin, extraites du livre de Piété de la jeune fille, par l'auteur des Paillettes d'Or, 14^e édition. 20 cent.

Le Mois du Sacré-Cœur pour tous, ou la dévotion au Sacré-Cœur pendant le Mois de juin. 15 cent.

Huit jours au Sacré-Cœur à Montmartre; méditations, documents, prières, par le chanoine Elie REPON, missionnaire apostolique. Extrait partiellement de la Jeune fille chrétienne. 1 fr. 25.

Eclaircissements sur l'Association du Sacré-Cœur de Jésus pénitent pour nous. 10 cent.

Les délices des amis de Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge ou pieuses prières composées par le Vénérable Louis de Blois. 1 fr. 25.

Le Sacré-Cœur, réponse à certaines attaques contemporaines, par L. LE BIAIRD. 50 cent.

Manuel de l'Association du Sacré-Cœur de Jésus pénitent pour nous. 1 fr. 25.

LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES PENDANT LA GUERRE DU TONKIN

Brochure in-8° de 90 pages. Prix 75 cent.

Ce livre, publié par des prêtres du Séminaire des Missions-Etrangères, est le poignant récit des souffrances endurées par les chrétiens du Tonkin, durant les trois années qui viennent de s'écouler.

En vente à l'Imprimerie catholique.

UN ÉCHO DES JONES DU CIEL
OU
L'ÂME AU PIED DES AUTELS
Par l'auteur de Allons au Ciel.
Un volume in-18. Édition de luxe.
Prix: 2 fr. 50.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

OUVRAGES

POUR LE

MOIS DU SACRÉ-CŒUR

Mois du Sacré-Cœur de Jésus, entretiens de Notre-Seigneur avec la Bienheureuse Marguerite-Marie, par l'auteur du Mois de la Vierge Marie. Edition de luxe, papier japonais, avec encadrement rouge, vignettes, relié chagrin. Prix: 4 fr. 20.

La Théorie de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus d'après les documents authentiques et les sources originales, par l'abbé Jules THOMAS, D^r en théologie. 3 fr. 50.

Les Trois Mois de Jésus. Janvier, juin, juillet, consacré à Jésus, suivis d'un exercice pour entendre la sainte messe en l'honneur du Sacré-Cœur, avec approbation. 30 cent.

Le Mois du Sacré-Cœur de Jésus préparé par le Mois de Marie pour l'union des cœurs, par Pierre LACHÈZE (de Paris). 1 fr. 50.

Mois du Sacré-Cœur des enfants de Marie, par le R. P. HUGUET. 5^e édition. 75 cent.

Mois du Sacré-Cœur de Jésus, par Mgr de Ségur. 75 cent.

Petit Mois du Sacré-Cœur de Jésus; pensées pieuses pour le Mois de juin, extraites du livre de Piété de la jeune fille, par l'auteur des Paillettes d'Or, 14^e édition. 20 cent.

Le Mois du Sacré-Cœur pour tous, ou la dévotion au Sacré-Cœur pendant le Mois de juin. 15 cent.

Huit jours au Sacré-Cœur à Montmartre; méditations, documents, prières, par le chanoine Elie REPON, missionnaire apostolique. Extrait partiellement de la Jeune fille chrétienne. 1 fr. 25.

Eclaircissements sur l'Association du Sacré-Cœur de Jésus pénitent pour nous. 10 cent.

Les délices des amis de Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge ou pieuses prières composées par le Vénérable Louis de Blois. 1 fr. 25.

Le Sacré-Cœur, réponse à certaines attaques contemporaines, par L. LE BIAIRD. 50 cent.

Manuel de l'Association du Sacré-Cœur de Jésus pénitent pour nous. 1 fr. 25.